

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 AVRIL 2015

Date de Convocation : le 1^{er} avril 2015

Compte-rendu affiché : le 14 avril 2015

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 19 heures
 Salle « André DURAND »

L'an deux mil quinze, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle « André DURAND » d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Maryline JOUVEY, Josette PFLUG, Françoise SAVIE EUSTACHE,
 Véronique VERZEAUX, Julie VEYRAT DAL DEGAN
 Messieurs Roger BLIN, Mathieu DAVID, Michel LAPORTE, Georges LARCHER,
 Stéphane LEBEAU, Claude REGNIER

Excusés Représentés :

Madame Monica GUDIN DU PAVILLON donne pouvoir à Monsieur Claude REGNIER
 Madame Maud TSCHIRHARDT donne pouvoir à Monsieur Mathieu DAVID
 Monsieur Kamel ATARI donne pouvoir à Madame Maryline FORTINI
 Monsieur Didier NOUVELOT donne pouvoir à Monsieur Michel LAPORTE

➤ Madame Josette PFLUG accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Après en avoir rappelé l'ordre du jour, Madame le Maire demande s'il y a des points à rajouter et déclare ouverte la réunion du Conseil Municipal.

Les Conseillers ayant reçu le Procès-Verbal de la séance du 19 mars 2015, aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

I. BUDGET

- 1/. Vote des Comptes Administratifs – Exercice 2014
- 2/. Approbation des Comptes de Gestion – Exercice 2014
- 3/. Affectation des Résultats - Exercice 2014
- 4/. Vote des 4 Taxes
- 5/. Vote des Budgets Primitifs 2015
- 6/. Demande de Subvention « Classe découverte » pour un enfant scolarisé à Tonnerre
- 7/. Redevance Incitative : Location Salle « André DURAND »

II. QUESTIONS DIVERSES

- Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne (SDIS)

I/ BUDGET

Monsieur David BOURDELLOT, en charge du budget communal, présentera à l'assemblée le budget 2015 en présence de Monsieur Philippe COLAS, Percepteur de Tonnerre successeur de Monsieur Nicolas DABET.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Monsieur David BOURDELLOT qui prend de nouvelles fonctions à la Mairie de Ligny le Châtel où il réside, pour occuper un poste à temps complet libéré par le départ en retraite de la personne qui l'occupait. Elle le remercie pour la grande qualité de son travail et le félicite de cette promotion méritée. Madame le Maire présente Madame Floriane HASSAN, actuellement en poste à la Mairie de Tronchoy et qui sur décision de la Commission du Personnel remplacera David avec le même horaire.

1.1/ Approbation des Comptes Administratifs 2014 – Délibération n° 025-2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L5212-1 et suivants ;

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2015 sur l'exécution de la comptabilité administrative de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire d'Épineuil ;

Considérant que pour se faire, le maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur Claude REGNIER, Adjoint aux Finances ;

Considérant que les comptes administratifs font ressortir une identité d'exécution avec les comptes de gestion du receveur municipal ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté,

ADOpte à l'unanimité, les comptes administratifs pour l'exercice 2014 comme suit :

*** BUDGET PRINCIPAL**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	438 819,96 €	139 678,65 €
Recettes de l'exercice	547 198,55 €	257 236,31 €
= Résultats 2014	108 378,59 €	117 557,66 €
+ Report de 2013	70 019,31 €	- 77 000,76 €
Solde au 31/12/2014	178 397,90 €	40 556,90 €

*** SERVICE DE L'EAU**

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	124 185,08 €	22 378,55 €
Recettes de l'exercice	122 820,52 €	33 789,10 €
= Résultats 2014	- 1 364,56 €	11 410,55 €
+ Report de 2013	7 805,48 €	33 022,09 €
Solde au 31/12/2014	6 440,92 €	44 432,64 €

*** PÔLE D'ANIMATIONS**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	118 466,45 €	
Recettes de l'exercice	84 755,47 €	
= Résultats 2014	- 33 710,98 €	
+ Report de 2013	0 €	
Solde au 31/12/2014	- 33 710,98 €	

1.2/ Approbation des Comptes de Gestion 2014 – Délibération n° 026-2015**- Budget Principal Commune, Service de l'Eau et de l'Assainissement, Pôle d'Animations,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Messieurs DABET Nicolas et COLAS Philippe, Receveurs Municipaux, pour l'année 2014 ;

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale de la commune tenue par Monsieur DABET Nicolas et Philippe COLAS, Receveurs Municipaux.

Avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire de la Commune.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté,

ADOpte à l'unanimité, les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2014.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

DIT que le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

1.3/ Affectation des Résultats du Budget 2014 – Délibération n° 027-2015

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 ;

Considérant que les résultats de l'exercice 2014 doivent faire l'objet d'une affectation et combler les besoins de financement ;

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AFFECTE les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

*** BUDGET PRINCIPAL**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat 2014	178 397,90 €	40 556,90 €
Reste à réaliser – dépenses	0 €	- 82 071,00 €
Reste à réaliser – recettes	0 €	0 €
Total besoin de financement	0 €	41 514,10 €
Affectation au 1068	- 41 514,10 €	41 514,10 €
Report de fonctionnement sur 2015	136 883,80 €	

*** SERVICE DE L'EAU**

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Résultat 2014	7 805,48 €	44 432,64 €
Reste à réaliser – dépenses	0 €	8 616,00 €
Reste à réaliser – recettes	0 €	0 €
Total besoin de financement	0 €	0 €
Affectation au 1068	0 €	0 €
Report de fonctionnement sur 2015	0 €	0 €

1.4/ Vote des Taux des Quatre Taxes d'Imposition Directe 2015

– Délibération n° 028-2014

Le Conseil, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité

DÉCIDE d'appliquer pour 2015, les taux suivants :

TAXES	TAUX VOTÉS 2014	TAUX VOTÉS 2015	BASE D'IMPOSITION	PRODUITS ATTENDUS
Habitation	17,60 %	17,60 %	991 800 €	174 557 €
Foncière (bâti)	16,23 %	16,23 %	616 100 €	99 993 €
Foncière (non bâti)	39,93 %	39,93 %	68 800 €	27 472 €
Cotisation Foncière des Entreprises	20,87 %	20,87 %	45 300 €	9 454 €
				311 476 €

1.5/ Vote des Budgets Primitifs 2015 – Délibération n° 029-2014

Ces différents Budgets sont présentés au Conseil Municipal et seront votés au chapitre, pour la section fonctionnement et à l'opération pour la section d'investissement du Budget Principal.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

ADOPTE les budgets primitifs 2015, comme suit :*** BUDGET PRINCIPAL :****- INVESTISSEMENT**

	DÉPENSES	RECETTES
Reste à réaliser de 2014	82 071,00 €	0 €
Report investissement 2014	0 €	40 556,90 €
INVESTISSEMENT 2015	173 660,00 €	215 174,10 €
TOTAL INVESTISSEMENT	255 731,00 €	255 731,00 €

Restes à réaliser (principales dépenses) :

- Enfouissement Grande Rue Alfred Grévin : 45 000 €
- Aire de Camping-Cars : 30 471 €
- Cimetière : 4 600 €
- Porte de la Grange : 2 000 €

Budget 2015 (principales dépenses) :

- Aire de Camping-Cars : 40 000 €
- Rue Jules Cavaillès : 33 800 €
- Matériel Outillage : 12 600 €
- Élaboration PLU : 12 000 €

- FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES	RECETTES
Report de fonctionnement 2014	0	136 883,80 €
FONCTIONNEMENT 2015	678 496,00 €	541 612,20 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	678 496,00 €	678 496,00 €

Principales dépenses :

- Charges de personnel : 209 000 €
- Charges de caractère général : 172 490 €
- Autofinancement : 91 236 €
- Reversement fiscalité : 78 833 €

Principales recettes :

- Fiscalité : 338 381 €
- Dotations : 136 040 €

*** SERVICE DE L'EAU :**

	DÉPENSES	RECETTES
Reste à réaliser de 2014	8 616,00 €	0 €
Report investissement 2014	0 €	44 432,64 €
INVESTISSEMENT 2015	77 267,00 €	41 450,36 €
TOTAL INVESTISSEMENT	85 883,00 €	85 883,00 €

	DÉPENSES	RECETTES
Report de fonctionnement 2014	0 €	6 440,92 €
FONCTIONNEMENT 2015	128 641,00 €	122 200,08 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	128 641,00 €	128 641,00 €

*** PÔLE D'ANIMATIONS :**

	DÉPENSES	RECETTES
Report de fonctionnement 2014	33 710,98 €	0 €
FONCTIONNEMENT 2015	145 137,02 €	178 848,00 €
FONCTIONNEMENT 2015	178 848,00 €	178 848,00 €

1.6/ Demande de Subvention « Classe découverte » pour un enfant scolarisé à Tonnerre
– Délibération n° 030-2015

Madame le Maire informe que la Directrice de l'École Primaire des Prés-Hauts de Tonnerre nous demande une subvention pour une élève d'Épineuil scolarisée dans la classe CE2 de leur école afin que cette enfant puisse participer à la classe de découverte de deux jours organisée au mois de juin prochain. Le coût total du voyage par élève est de 121,00 €.

Nous avons contacté la famille qui nous a informés que l'école lui demande de payer 40,00 € pour la sortie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE de prendre en charge un tiers du coût total de la classe de découverte pour l'enfant scolarisé à Tonnerre, soit 40,00 € TTC.

1.7/ Redevance Incitative : Location Salle « André DURAND »

– Délibération n° 031-2015

Avec la mise en place de la « Redevance Incitative », l'utilisateur signataire d'un contrat de location de la Salle « André DURAND » se doit d'être responsable de la quantité de déchets qu'il produit et doit être sensible au coût de la gestion du service. Si l'utilisateur après avoir fait le tri sélectif de ses déchets en respectant les consignes de tri, désire acheter des sacs prépayés pour ses déchets ménagers résiduels, il pourra les acheter en mairie au prix de 5,00 €.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal

DÉCIDE de vendre les sacs prépayés à 5,00 € le sac de 30 litres

1.7.1/ Avenant à une régie de recettes – Délibération n° 032-2015

Il s'agit de pouvoir encaisser la vente des sacs prépayés aux utilisateurs de la salle « André DURAND ».

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal

DONNE son accord pour modifier la régie de recettes existante

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 2 correspondant qui sera annexé à la présente délibération.

VII/ QUESTIONS DIVERSES

- Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne (SDIS) et participation aux frais

Madame le Maire informe qu'un courrier de la Ville de Tonnerre nous est parvenu concernant le financement de la nouvelle caserne. La participation pour la Commune d'Épineuil s'élèverait à 32 707,83 €.

Le maire rappelle qu'un projet de Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), pour le financement de cette caserne avait existé courant 2004. Ce SIVU ne pouvait être créé car son objet « financement de l'équipement » n'était pas suffisant pour les Services de la Préfecture.

La Ville de Tonnerre s'était donc proposée de porter le projet. Une convention de financement avait été signée en 2004 entre Tonnerre et les Communes du secteur d'intervention dont Épineuil, mais ce document ne mentionnait aucun montant.

Madame le Maire souhaite connaître de façon informelle l'avis de ses collègues. Le Conseil Municipal PREND ACTE de la demande de la Ville de Tonnerre.

- Eau au cimetière : Suite à une demande, le robinet d'eau au cimetière sera ouvert sous quelques jours
- École Communale : Suite à l'interrogation d'un Conseiller, Madame le Maire répond sur la question de la fermeture de l'école.
La fermeture de classe ou de l'école n'est pas d'actualité. Cette décision est du ressort de l'Éducation Nationale et non des élus.
Concernant l'École et le Pôle d'Animations, les rumeurs qui circulent sont sans fondement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30